



Newsletter de la CLI – N° 20

Septembre 2024

ACTUALITÉ : Campagne de renouvellement et de mise à disposition d'iode pour la partie du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Civaux situé dans un rayon de 10 km autour de la centrale nucléaire

La précédente campagne de distribution de comprimés d'iode (iodure de potassium) avait débuté en septembre 2019 et avait concerné les 26 nouvelles communes intégrées au nouveau périmètre du PPI et situées dans un rayon de 10 à 20 km à partir de la centrale. Cette nouvelle campagne se déploie donc dans la zone géographique située entre 0 et 10 km de la Centrale. 19 communes sont concernées : Bouresse, Fleuré, Chauvigny, Civaux, Dienné, La Chapelle-Viviers, Saint-Laurent de Jourdes, Leignes-sur-Fontaine, Lhommaizé, Lussac-les-Châteaux, Mazerolles, Persac, Pindray, Pouillé, Gouex, Sillars, Tercé, Valdivienne, Verrières.

Publics visés

Il s'agit

- certes des personnes résidant dans cette zone géographique, mais aussi
- des enfants, des enseignants, des personnels des établissements scolaires,
- des personnes travaillant ou accueillies dans les ERP (établissements recevant du public),
- et de toutes les personnes travaillant ou exerçant une activité associative.

Comment se procurer les comprimés d'iode ?

Les comprimés sont détenus par les pharmacies de la zone géographique concernée, à savoir Chauvigny, Civaux, Lussac-les-Châteaux, Persac, Valdivienne, Verrières.

Les particuliers doivent se présenter dans l'une de ces pharmacies, sans formalité particulière, en rapportant le cas échéant, les comprimés d'iode périmés acquis lors de la dernière campagne de distribution ; les comprimés seront retirés, en nombre adaptés de personnes résidant dans le même foyer.

Les responsables de structures collectives retirent les comprimés pour tous les membres de leur structure, avec un bon de retrait, téléchargeable au lien suivant : <https://www.vienne.gouv.fr/Actualites/Campagne-de-distribution-preventive-de-comprimes-d-iode-autour-de-la-centrale-nucleaire-de-Civaux>

Où trouver des informations complémentaires ?

- Sur le site national : www.santé.fr
- lors des réunions d'information publique au CNPE de Civaux les 16 septembre 2024 et 16 janvier 2025.

- sur les réseaux sociaux de la préfecture et par une campagne de SMS
- sur le site de la CLI de Civaux : www.cli-civaux.fr

Que faire des comprimés d'iode retirés en pharmacie ?

Les comprimés doivent être conservés dans un endroit précis et facilement accessible. En cas d'accident nucléaire, ils ne devront être ingérés que sur recommandation du préfet et jamais de manière spontanée. L'ingestion d'iode ne présente pas de danger mais une prise effectuée à contre-temps court le risque d'être inefficace.

A quoi servent et comment agissent les comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire ?

Les comprimés d'iode ne protègent pas contre tous les dangers des radiations mais ils protègent la glande thyroïde.

La glande thyroïde fabrique des hormones essentielles à l'organisme, à son métabolisme, à sa croissance. Ces hormones contiennent de l'iode que la thyroïde capte dans le sang.

En cas d'accident nucléaire, l'iode radio-actif disséminé dans la nature, inhalé ou ingéré, vient se fixer sur la glande thyroïde, ce qui provoque des lésions destructrices de la glande et surtout des cancers radio-induits.

La prise des comprimés d'iode sature la glande thyroïde qui ne peut alors plus fixer l'iode radio-actif. Tout se passe comme si, dans un hôtel, des squatters trouvent toutes les chambres occupées : ils ne peuvent plus les envahir et s'en vont !

On comprend alors, qu'en cas d'accident nucléaire, les comprimés d'iode doivent être pris en temps opportun, donc sur recommandation du préfet qui appuie sa décision sur des experts en fonction de la dissémination des produits radio-actifs. Si les comprimés sont pris trop tôt, une partie de l'iode issu des comprimés aura été éliminée au moment de la contamination, laissant le champ libre à l'iode radio-actif. Si les comprimés sont pris trop tard, l'iode radio-actif aura déjà saturé la thyroïde et l'iode administré par les comprimés sera alors inefficace et sera éliminé.

La liste des publics visés montre que le retrait en pharmacie des comprimés d'iode a une importance capitale pour toutes les personnes, qui, quel que soit leur âge, sont présentes dans la zone géographique située dans un rayon de 10 km à partir de la Centrale de Civaux. Une attention toute particulière doit être accordée aux risques encourus par les enfants et les femmes enceintes. A cet égard, ce ne sont pas seulement les parents qui doivent se mobiliser pour cette campagne de distribution d'iode, mais aussi les responsables d'établissements scolaires.

AUTRES INFORMATIONS

La CLI tiendra son assemblée générale publique le 11 décembre 2024, salle des fêtes de Dienné, à 14h.

La Cli de Civaux est une instance indépendante créée le 17 décembre 1981 par arrêté préfectoral suivant la circulaire ministérielle Mauroy du 15 décembre 1981 instituant des commissions locales d'information auprès des centrales nucléaires. Les missions de la CLI ont été précisées par la loi du 17 août 2015 (voir Lettre de Civaux n° 49). La CLI est présidée de droit par le Président du Conseil départemental.

Directeur de publication : Roger Gil

Assistante de rédaction : Laurence Robinier, chargée de mission